

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 27/05/2021

## Avis sur le projet d'un nouveau collège et gymnase sur la ZAC des DOCKS, commune de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

*Le CSRPN a été saisi par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), d'une demande de dérogation aux instructions relatives aux espèces protégées, formulée par le département de la Seine-Saint-Denis et concernant le projet d'aménagement de la « ZAC des Docks » de Saint-Ouen, lot M8.*

Après le premier avis négatif émis par le CSRPN lors de la commission du 22 février 2021, le CSRPN examine la réponse du pétitionnaire lors de la commission du 27 mai 2021.

Le CSRPN prend acte et approuve les mesures suivantes visant à :

- effectuer un suivi de l'ensemble des stations de *Falcaria rivini* dans les emprises ferroviaires de la ZAC qui débouchera sur un plan de gestion des stations ;
- informer SNCF Réseau par un porter à connaissance ;
- améliorer les aménagements en faveur de la biodiversité au niveau de la bande de biodiversité et les mesures de suivi, même s'il regrette que la superficie de la bande de biodiversité ne puisse être augmentée;
- Le CSRPN remercie le pétitionnaire d'avoir pu lui transmettre en détail le projet éducatif qui est à la hauteur du projet.
- Le CSRPN note toutefois les incertitudes demeurant sur la mise en place de la conservation des biotopes abritant la Falcaire dans les milieux peu exploités par l'homme et restera vigilant sur la bonne conduite de cette action.

## Avis du CSRPN d'Île-de-France

Au regard des nouveaux éléments transmis, le CSRPN reste vigilant sur le devenir des stations de Falcaire se trouvant sur les emprises de la SNCF et la réussite de l'aménagement de la bande de servitude ;

Le CSRPN donne un **avis favorable sous réserve** de la mise en place de mesures visant à préserver les autres stations de Falcaire du département, et la mise en place d'un arrêté de protection de biotope dans les milieux encore peu exploités (notamment sur la station Chelles/Gagny).

En complément, le CSRPN demande qu'un compte-rendu annuel soit transmis à la DRIEAT afin de mesurer la bonne évolution des mesures prises dans le cadre de ce projet.

Le 24 juin 2021

Le Président du Conseil scientifique régional  
du patrimoine naturel d'Île-de-France  
David LALOÏ

**Signé**